

Travailler sans contrat de travail ?

C'est possible avec le service civique !




Vous avez entre 16 et 25 ans ?
 Engagez-vous en mission de
 Service Civique



À PROPOS
 ORGANISMES
 JEUNES


 CONNAISSEZ-VOUS LE
 SERVICE CIVIQUE ?

Service Civique les "bonnes intentions" au service de la déréglementation contre l'emploi !

Sous couvert d'intégration et de réponse à des besoins réels dans les services publics, il est maintenant possible de travailler sans contrat de travail, de 24 à 35h hebdomadaire pour 573 € mensuels !

Aux Assises sur la mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République, la Ministre a annoncé l'arrivée dans les écoles et les collèges de 5 000 Volontaires du Service Civique, pour "développer l'accès à la culture, au sport, aux sciences", "accompagner les projets des élèves et des équipes éducatives" ou "contribuer à l'apaisement du climat scolaire".

Visant 170 000 jeunes en Volontariat dans l'année 2016 contre 35 000 en 2014, le Président de la République entend doubler dès 2015 la capacité d'accueil du Service Civique, pulvérisant l'objectif initial (y accueillir 1 jeune sur 7,5 chez les 16-25 ans).

Aux collectivités, associations et services publics - dont l'Ecole - de proposer des "missions" pour ces Volontaires, à engager pour 6 à 12 mois.

Aucune qualification particulière n'est exigée - d'où l'image du SC comme vecteur d'intégration et de cohésion sociale, voire de "lutte contre le décrochage scolaire".

L'autre face du SC, c'est qu'il draine de

nombreux jeunes qualifiés, en cours d'études ou dans l'attente d'un emploi - les plus "employables". Un reportage télévisé récent⁽¹⁾ montre cette diversité de profils.

Travailleurs pauvres, mais hors salariat

Les Volontaires reçoivent 106 € de l'employeur direct et 467 € de complément versé par l'Etat via l'Agence du Service Civique.

Au total, l'indemnité atteint 573 €, loin du seuil de pauvreté officiel (987 € pour une personne).

Et c'est une indemnité, non un salaire, car un VSC, qui ne relève pas du Code du Travail mais du Code du Service National, ne signe pas de contrat de travail.

Pour autant, il travaille de 24h à 35h par semaine voire davantage.

Coût du travail imbattable

Pour l'organisme qui l'emploie, quel que soit le temps de travail fourni, le coût est invariablement de 106 € par mois, versable en nature (tickets-repas...).

Un VSC en école ou en collège, 24h X 4 semaines = 96h par mois pour 106 €, coûte donc 1,10 € de l'heure.

Pour 35h, calculez.....

Substitution interdite, mais déjà fréquente

Une visite sur le site de l'Agence du Service Civique montre que les "missions" d'ores et déjà proposées en milieu scolaire présentent des similitudes avec celles des AED, voire des CPE ou COP, mais aussi des CUI, des animateurs périscolaires...

Anaïs, diplômée Petite Enfance, en SC dans une école maternelle de l'Aveyron, a les mêmes tâches et horaires que sa collègue Monique, ATSEM⁽²⁾.

L'Agence s'avoue incapable de contrôler les dérives sur les 35 000 Services actuels - qu'en sera-t-il avec 170 000 Volontaires ?

Dans les Hauts-de-Seine, la Direction académique va recevoir une enveloppe pour le recrutement de 120 "Volontaires Service Civique".

Ces personnels seront recrutés sur des missions diverses.

Il y en a 9, notamment : aide pédagogique, internat, EREA, lutte contre le décrochage scolaire, orientation, prévention des conduites addictives.

Ils seront recrutés en binôme et principalement pour les classes relais et les REP et REP+.

La FSU a vigoureusement protesté contre ce nouveau dispositif car des personnels sont déjà en charge de ces missions : enseignants, assistants pédagogiques, assistante sociale, Conseiller d'Orientation-Psychologue, CPE...

Les besoins existent !

Il faut juste des recrutements en nombre suffisant avec des personnels qualifiés, pour assurer un service public de qualité. La FSU a demandé au Directeur académique de ne pas mettre en place dans le département le Service civique, refus de celui-ci...

Marianne Auxenfans

(1) *Envoyé Spécial* du 16 avril 2015
http://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/envoye-special/video-service-civique-les-engagements-de-la-republique_879021.html

(2) *ibidem*, à partir de la 18^e mn